

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DU BUDGET

Secrétariat Général

**MOT DE BIENVENUE DU SECRETAIRE
GENERAL AU BUDGET A L'OCCASION DE
L'OUVERTURE DES TRAVAUX DE
VALIDATION DE LA NOMENCLATURE DES
DEPENSES DE L'ETAT**

Kinshasa, le 21 juin 2011

Excellences Messieurs les Ministres ;
Excellence Monsieur le Vice-Ministre ;
Honorables Députés ;
Honorables Sénateurs ;
Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires
au développement ;
Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux de
l'Administration publique et chers collègues ;
Monsieur le Directeur de Cabinet du Budget ;
Monsieur le Président du COREF ;
Messieurs les Délégués des Provinces ;
Distingués invités ;
Mesdames et Messieurs les Experts.

C'est un grand honneur pour moi de prendre la parole ce jour, au début de ces travaux consacrés à la validation du projet de la nouvelle nomenclature des dépenses de l'Etat.

Permettez-moi pour cela de saluer la présence de leurs Excellences Messieurs les Ministres et Vice-Ministre ici présents, des honorables députés et sénateurs membres des commissions économiques et financières des deux chambres du Parlement ainsi que des partenaires au développement qui, malgré leurs multiples charges, ont accepté de rehausser de leur présence cette cérémonie grandiose.

Je souhaite non seulement la bienvenue à eux, mais aussi aux Délégués des Provinces et aux experts du Gouvernement, appelés à valider au cours de l'atelier qui commence ce jour, les conclusions des travaux techniques effectués par la Direction de la Préparation et du Suivi du Budget

avec le concours des experts des Ministères des Finances, du Budget, du Plan, de la Décentralisation et Aménagement du Territoire, de la Santé, de l'EPSP, de l'Agriculture et Développement Rural ainsi que du Consultant recruté par la Banque Mondiale dans le cadre du reporting.

Excellences ;

Honorables ;

Mesdames et Messieurs ;

Durant les trois décennies écoulées, la nomenclature budgétaire a subi au moins quatre révisions.

Dans les années 80, la nomenclature des dépenses était dominée par la classification organique qui mettait un accent particulier sur les structures organiques et sur la distinction budget de fonctionnement budget d'investissement.

Dans les années 90, avec les réformes conduites par le Projet d'Appui Institutionnel à la Gestion Financière, PRAIGEFI en sigle, la nomenclature a été revue de fond en comble et mettait l'accent sur une classification par centre de gestion, par nature et par destination fonctionnelle. Du côté des investissements, l'accent était mis sur le programme et ses subdivisions en sous-programme et projet.

La révision intervenue en 2003 et 2004 a apporté des innovations importantes, notamment l'alignement sur le standard international sur base du Manuel des Statistiques de Gestion des Finances Publiques du FMI, GFS en sigle. Cette nomenclature met un accent particulier sur la notion du budget unifié entraînant la disparition des notions séparées de budget ordinaire et de budget d'investissement. Elle met aussi un accent sur les dix grandes fonctions de l'Etat, déclinées à partir des missions de

l'Etat, et ce contrairement à la vision précédente qui apparentait les fonctions aux secteurs d'activités.

Par rapport à la classification administrative, la révision de 2004 faisait un distinguo entre service émetteur et bénéficiaire.

In fine, cette nomenclature a permis de saisir les dépenses pro-pauvres et de faire plusieurs états et requêtes à travers la chaîne de la dépense, en prévision et en exécution et de permettre plusieurs analyses qui influent sur la prise des décisions.

La révision que vous allez valider au cours de cet atelier, est donc la quatrième sur la période de trente ans.

La codification opérée va, comme vous allez le constater dans le projet sous-examen, allier la réforme prévue dans la Loi sur les Finances Publiques qui impose notamment la présentation du budget par programme, adossé à la fonction et à la prise en compte des Cadres des Dépenses Sectorielles à Moyen-terme dans le Budget de l'Etat.

Mesdames et Messieurs ;

Je viens de faire un bref aperçu historique de l'évolution des nomenclatures des dépenses de l'Etat dans notre pays pour circonscrire la tâche à laquelle l'atelier va se pencher ces trois jours.

J'ai le ferme espoir que la préparation de ce précieux outil va faciliter aussi bien l'élaboration que l'exécution des budgets futurs. Je ne doute pas un seul instant que l'expérience des représentants des provinces va contribuer largement à l'enrichissement de ce document.

Excellences Messieurs les Ministres ;

Excellence Monsieur le Vice-Ministre ;

Honorables Députés ;

Honorables Sénateurs ;

**Mesdames et Messieurs les Représentants des Partenaires
au développement ;**

**Madame et Messieurs les Secrétaires Généraux de
l'Administration publique et chers collègues ;**

Monsieur le Directeur de Cabinet du Budget ;

Monsieur le Président du COREF ;

Messieurs les Délégués des Provinces ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs les Experts.

Pour ne pas abuser de votre patience, je vous prie à présent d'accorder une attention particulière à l'adresse de Son Excellence Monsieur le Ministre du Budget.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Odon NSAMPANGA ASSAS